

FOR IMMEDIATE RELEASE

Contact:

Michel Claessens
+33 6 14 16 41 75
michel.claessens@iter.org

Comments:

ITER : LE PREMIER MINISTRE A SIGNÉ LE DÉCRET D'AUTORISATION DE CRÉATION

Cadarache, le 13 novembre 2012. Le *Journal officiel* a publié le 10 novembre 2012 le décret autorisant l'Organisation internationale ITER à créer l'Installation nucléaire de base (INB) ITER sur la commune de Saint-Paul-lez-Durance (Bouches-du-Rhône). Signé par le Premier ministre, ce décret valide la sûreté de l'installation ITER et autorise la poursuite des travaux de construction.

La publication du Décret d'autorisation de création constitue une étape majeure dans l'histoire du programme ITER. Elle marque l'aboutissement de trente mois de travail assidu, tant de la part d'ITER Organization que des autorités françaises.

« *Nous n'avons jamais douté de la validité de notre projet*, déclarait hier le professeur Osamu Motojima, directeur général d'ITER Organization. *La sûreté d'ITER est désormais confirmée par l'ensemble des experts qui ont analysé notre dossier. Nous vivons aujourd'hui un grand moment de notre histoire.* »

china

eu

india

japan

korea

russia

usa

La Demande d'autorisation de création, un document de près de 6 000 pages, avait été déposée auprès des autorités françaises au mois de mars 2010. Sur la base de ce document, les experts des ministères concernés, ceux de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), ainsi que divers groupes et comités ont procédé à une instruction minutieuse du dossier de sûreté d'ITER.

L'avis du public a également été sollicité dans le cadre d'une Enquête publique réalisée entre le 15 juin et le 4 août 2011. Au terme de cette consultation, la Commission d'enquête publique avait émis le 9 septembre un avis favorable à la poursuite du processus d'autorisation de création.

Tout projet de création d'installation nucléaire sur le territoire national est soumis à cette procédure longue, complexe et exigeante. Le Décret d'autorisation de création d'ITER revêt toutefois une dimension particulière : pour la première fois, une autorité de sûreté nationale a dû se prononcer sur un projet de création d'une installation de *fusion* nucléaire.

CONTEXTE

Conçu pour démontrer la faisabilité scientifique et technologique de l'énergie de fusion, ITER sera la plus grande installation expérimentale de fusion jamais construite. La fusion est à l'origine de l'énergie du Soleil et des étoiles.

Quand des noyaux d'atomes légers fusionnent pour former des noyaux plus lourds, une grande quantité d'énergie est libérée. La recherche sur la fusion vise à maîtriser une source d'énergie à la fois sûre, fiable et respectueuse de l'environnement.

ITER est également une entreprise de coopération scientifique internationale sans équivalent.

La contribution de l'Europe à ITER représente à peu près la moitié du coût de construction ; les six autres Membres engagés dans cette entreprise (la Chine, l'Inde, le Japon, la Corée, la Russie et les Etats-Unis) contribuent à part égale à l'autre moitié. ITER est en cours de construction à Cadarache, en France, dans le département des Bouches-du-Rhône.

D'autres informations à cette adresse: <http://www.iter.org/fr>